

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 15 : Soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD)**SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU DÉVELOPPEMENT (ISD) – ACTIVITÉS RELATIVES À LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

(Note présentée par 53 États contractants¹, membres de la Commission africaine de l'aviation civile)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note examine le rapport coût-efficacité du Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD) exécuté sous les auspices de l'OACI, qui a été établi en application de la Résolution A36-20 de l'Assemblée, et propose de relier les activités régionales ISD au plan de mise en œuvre de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) sur l'élaboration de la Feuille de route pour la sûreté de l'aviation civile africaine, comme effort conjoint. Elle salue aussi l'excellent travail de la Section ISD-Sûreté concernant la tenue des ateliers sur le Programme de sûreté des aéroports, le Programme national de sûreté de l'aviation civile, le Programme national de contrôle de la qualité de la sûreté de l'aviation civile, le Programme de certification des préposés à l'inspection/filtrage et le Programme national de formation en matière de sûreté de l'aviation civile, qui ont permis à notre personnel sur le continent d'acquérir les connaissances et aptitudes requises.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter les efforts concertés mondiaux, régionaux et nationaux concrets de la Section ISD-Sûreté ;
- b) à encourager la Section ISD-Sûreté, par les voies de communication établies, à redoubler d'efforts pour aider les États en développement en général et ceux de l'Afrique en particulier au moyen de la formation sur place et de la « formation de formateurs » ;
- c) à prier instamment la communauté internationale, y compris l'Afrique, d'appuyer les travaux de l'OACI dans ce domaine par l'intermédiaire de la Section ISD-Sûreté ;
- d) à promouvoir une approche intégrée des activités ISD en matière de sûreté de l'aviation dans les régions de l'OACI.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B : Sûreté — <i>Renforcer la sûreté de l'aviation civile mondiale.</i>
---------------------------------	---

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

<i>Incidences financières :</i>	Néant
<i>Références :</i>	A37-WP/17 A37-WP/18 A37-WP/19 <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007)</i>

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 L'objectif premier de la Section du soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD)-Sûreté est d'aider les États membres de l'OACI aux prises avec de graves carences de sûreté constatées dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI à mettre en place leur plan d'action correctrice et ainsi de les rendre capables de s'acquitter de leurs obligations en matière de sûreté aéronautique. La Section ISD-Sûreté encourage aussi l'établissement de partenariats et d'accords de collaboration entre les États, l'industrie, les institutions financières internationales et les diverses parties prenantes pour coordonner l'assistance dans le domaine de la sûreté.

1.2 Le mandat du Programme de sûreté de la Section ISD-Sûreté a été fixé à la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI. Son mandat opérationnel comprend quatre piliers qui assurent aux États :

- une assistance d'urgence ou à court terme en matière de sûreté ;
- une assistance régionale ;
- une coopération mondiale ;
- un appui pour l'élaboration et la prestation de programmes de formation.

1.3 La Section ISD-Sûreté contribue aux activités de mise en œuvre, de soutien et de développement visant à consolider les efforts de renforcement des capacités des États et leur capacité à appliquer les normes et pratiques recommandées (SARP) internationales, par l'élaboration, l'organisation et la coordination de séminaires, d'ateliers et de projets d'assistance pertinents.

1.4 Au chapitre de la formation en matière de sûreté, la Section ISD-Sûreté appuie les activités régionales et nationales dans ce domaine en supervisant l'élaboration de mallettes pédagogiques appropriées et en prêtant main-forte aux centres de formation agréés par l'OACI dans l'élaboration et la prestation des programmes de formation. De plus, elle a la responsabilité de gérer le cours de gestion professionnelle (PMC) en sûreté de l'aviation, qui a été créé par l'OACI en collaboration avec la John Molson School of Business de l'université Concordia.

2. ANALYSE

2.1 Vu l'importance des activités ISD dans les régions, il faut renforcer les efforts de la Section, en étouffant les ressources humaines au siège et dans les bureaux régionaux. Il s'agit d'adopter un plan d'action dynamique qui augmentera le personnel formé des pays en développement en général et de l'Afrique en particulier, compte tenu de « l'exode des cerveaux » constant et des difficultés d'attirer et de

retenir le personnel technique suffisamment qualifié possédant les qualités de professionnalisme et d'intégrité nécessaires pour superviser la sûreté de l'aviation en Afrique.

2.2 Qui plus est, la Section ISD-Sûreté travaille avec les 19 Centres de formation à la sûreté de l'aviation, partout dans le monde. À notre avis, il n'y a donc aucune raison expliquant pourquoi on ne peut pas répondre aux besoins en matière de formation. Ce qu'il faut rechercher activement est une stratégie de communication entre la Section et les centres de formation du continent africain et d'ailleurs, afin d'accroître la sensibilisation.

2.3 Les États africains se félicitent des travaux réalisés par la Section ISD-Sûreté en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'études, la commande disponible pour la formation et les efforts de coordination de l'ensemble des acteurs.

2.4 Cela dit, il faut trouver un juste équilibre dans la répartition des ressources de formation, et l'outil scientifique que l'on peut utiliser à cette fin est l'équation statistique. Un exemple typique est la ventilation régionale des statistiques des PMC pour la période 2004-2010, qui s'établit comme suit : Asie et Pacifique, 73 % ; Moyen-Orient, 70 % ; Europe et Atlantique Nord, 53% ; Afrique orientale et australe et Afrique occidentale et centrale, 49 % ; Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes, 33 % ; Amérique du Sud, 1 %. Étant donné l'idée selon laquelle l'Afrique, qui comprend 53 États souverains aux caractéristiques géographiques et économiques différentes, aurait de graves problèmes de sûreté aéronautique, il y a suffisamment de conditions nécessaires réunies pour que la Section ISD-Sûreté porte une attention particulière à la formation en sûreté aéronautique et prête main-forte aux États africains afin d'assurer l'intégrité de la sûreté de l'aviation aux niveaux national, régional, continental et mondial.

2.5 Malgré tout cela, les États africains prennent connaissance du fait que, à ce jour, 280 participants représentant 72 États sur les sept régions de l'OACI ont réussi les cours.

2.6 Le calendrier des cours dispensés jusqu'ici par la Section ISD-Sûreté et des cours qu'il reste à donner en divers endroits couvre la période du 9 février au 6 décembre 2010. À l'évidence, cela démontre que la Section ISD-Sûreté est disposée et capable d'aider les États africains, sous réserve de la mise à disposition de fonds par tous les intéressés. À ce stade, il peut être utile de prier instamment l'OACI de prendre la direction des questions liées à la sûreté de l'aviation, en particulier la collecte des ressources.

3. CONCLUSION

3.1 En dernière analyse, les États africains feraient preuve de négligence à l'égard de leur tâche s'ils ne prenaient pas acte des programmes de coopération technique des nombreux États et institutions financières qui ont généreusement financé les nombreux programmes de formation destinés au personnel de sûreté de l'aviation en Afrique.